



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2023 N°53  
28 juin 2023

-Procuration sous seing privé du 19 juin 2023  
**Agent comptable principal de VNF**

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



## AGENT COMPTABLE PRINCIPAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ

Le soussigné, Monsieur Julien LERNOULD, agent comptable principal de Voies navigables de France (ci-après « VNF »),

Vu le code des transports, notamment son article R. 4313-3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 16 et 190 ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 septembre 2021 portant nomination de Monsieur Julien LERNOULD en qualité d'agent comptable principal de VNF ;

Vu le procès-verbal du 1<sup>er</sup> septembre 2021 installant Monsieur Julien LERNOULD en qualité d'agent comptable principal de VNF ;

décide :

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Nicolas VIARDOT, responsable de la division des opérations, reçoit pouvoir, jusqu'au 31 août 2023, de passer et signer tous actes, d'élire domicile et de gérer et administrer pour lui et en son nom l'ensemble des opérations et décisions relevant de l'agence comptable principale de VNF. Il reçoit pouvoir d'effectuer les déclarations de créances et d'agir en justice. Il reçoit pouvoir de représenter l'agent comptable principal dans les instances, commissions ou réunions auxquelles il participe et auprès des administrations et des tiers. Il reçoit pouvoir d'effectuer toutes opérations relatives aux comptes de dépôt de fonds détenus auprès de la Direction générale des finances publiques.

Le mandataire

Monsieur Nicolas VIARDOT, responsable de la division des opérations

Signature

Signé

Paraphe

Paraphé

**Article 2** – Madame Sabine HARS, responsable de la division centralisation et qualité comptable, reçoit pouvoir, jusqu'au 31 août 2023 de passer et signer tous actes, d'élire domicile et de gérer et administrer pour lui et en son nom l'ensemble des opérations et décisions relevant de l'agence comptable principale de VNF. Elle reçoit pouvoir d'effectuer les déclarations de créances et d'agir en justice. Elle reçoit pouvoir de représenter l'agent comptable principal dans les instances, commissions ou réunions auxquelles il participe et auprès des administrations et des tiers. Elle reçoit pouvoir d'effectuer toutes opérations relatives aux comptes de dépôt de fonds détenus auprès de la Direction générale des finances publiques.

La mandataire

Madame Sabine HARS, responsable de la division centralisation et qualité comptable

Signature

Signé

Paraphe

Paraphé

**Article 3** – Le présent mandat est provisoire. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, les pouvoirs de Monsieur Nicolas VIARDOT et de Madame Sabine HARS redeviendront ceux énoncés par la procuration sous seing privé du 1<sup>er</sup> septembre 2022, publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France n° 64 du 14 octobre 2022.

Fait à Béthune, le 19 juin 2023

Le mandant  
Agent comptable principal de VNF

Signé  
Julien LERNOULD

Vu, le directeur général de VNF

Signé  
Thierry GUIMBAUD